

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 24 MAI 2024

Date de convocation : 17 MAI 2024

Date d'affichage : 17 MAI 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + PERNAK C. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à LEBBADER D. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GARCIA M.

ABSENTS : MM.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-03-05

OBJET

Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le 29/05/2024
ID : 059-215902925-20240524-DELIB20240305-DE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **614 747,10 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global excédentaire de 306 539,05 €,
- un solde déficitaire des restes à réaliser de 572 760,00 €,

dégageant un besoin de financement de **266 220,95 €**,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Considérant que le budget de 2023 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 271 600 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE D'AFPECTER au budget de l'exercice 2024 l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :


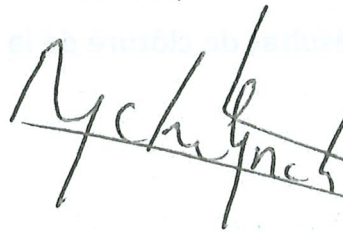
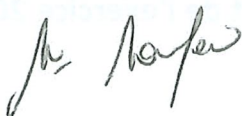
- Affectation en réserves (compte 1068)
financement de la section d'investissement : **266 220,95 €**
- Report en section de fonctionnement
ligne 002 en recettes : **348 526,15 €**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 29/05/2024

Publiée ou notifiée le 29/05/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

